

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 9 mars à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Yves COLLÉAUX**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **3 mars 2023**

Présents : Mr Julien COLIN, Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marie DONAGHY, Mr Patrick ROUTURIER, Mme Anne Sophie MOREL.

Absents excusés :

Mme Hélène RIO a donné pouvoir à Mr Julien COLIN

Secrétaire de Séance : Mr Philippe GERARD

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 26 janvier 2023 - Reporté
- Versement des subventions aux associations et cotisations aux organismes
- Etablissement du coût élève de l'école publique
- Centre de santé communautaire :
 - Travaux : choix des entreprises attributaires des marchés
 - Demande de subvention au Département
- Commission d'appel d'offres : mise à jour des membres
- Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) Sainte Anne-Langon :
 - Achat d'un minibus
 - Convention de transport avec la Région
- Chantiers d'insertion : convention avec ILOZ
- Agence d'attractivité :
 - Convention de financement d'accès aux services
 - Convention de mandat pour le groupement de commande d'un PCRS35 (référentiel topographique)
- Balayage des rues : nouveau contrat
- Urbanisme : droit de préférence – Parcelle ZC n° 53
- Cession du local communal associatif (Grande Rue)
- Informations et questions diverses

Nouveau point : convention avec le FGDON pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Versement des subventions aux associations

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le montant de la subvention à verser aux associations et les cotisations aux organismes auxquels la Commune adhère.

Le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Le tableau est présenté en annexe.

Une demande de subvention vient s'ajouter au tableau présenté ; il s'agit d'une subvention sollicitée pour 2 élèves Langonnais scolarisés à l'école Saint Ganton d'un montant de 40 euros pour financer un voyage à La Bourboule.

Mr Gilles Couanault fait remarquer qu'il aurait souhaité que ce sujet soit abordé en commission « vie associative ». Il souhaite connaître notamment le bilan des associations. Le Maire, en réponse, donne lecture des dossiers de demande de subvention.

Décision : approuvé à la majorité (3 abstentions : Mr Gérard, Mr Couanault, Mme Gauvin)

Etablissement du coût élève de l'Ecole publique

Chaque année la Commune établit le coût moyen d'un élève de l'école publique Léo Ferré. Ce coût moyen calculé pour les maternelles et les élémentaires, sert ensuite à

- Calculer la participation versée à l'Ecole St Gabriel dans le cadre de la convention qui lie la Commune à l'OGEC ;
- Facturer les communes voisines qui n'ont pas d'école publique et dont certains résidents sont scolarisés à l'école de Langon.

Or en 2021 et 2022, la comptabilité, non suivie de manière analytique, ne permet pas d'obtenir ce coût moyen ; c'est pourquoi il est proposé de se baser sur la référence départementale qui s'établit comme suit :

Coût moyen départemental d'un élève en euros		
	nov 2021	nov 2022
Maternelle	1 307 €	1 402 €
Elémentaire	384 €	401 €

Décision : approuvé à l'unanimité

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gabriel

Conformément à la délibération n°2022-003 du 19/01/2022 et à la convention triennale 2021-2023 entre la commune de Langon et l'Ecole Saint Gabriel, il a été convenu de verser chaque année une participation financière à l'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

Pour les années 2021 et 2022, le coût élève de l'école Léo Ferré n'ayant pu être calculé, il est proposé à l'Assemblée de se baser sur le coût moyen départemental (CMD) pour établir le montant de cette participation.

Il est précisé que, le versement sera réalisé sur le budget 2023 pour 2 années soit :

- 12295 € pour la rentrée scolaire 2021 ;
- 12624 € pour la rentrée scolaire 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les versements antérieurs et futurs.

Subvention versée à l'OGEC de l'Ecole St Gabriel de Ste Anne					
ref délibération	année de versement	année de réf pour le calcul = n-1	nombre élèves en sept n-1	cout moyen élève	total
2020-024 du 11-06-20	2020	2019	23	714,20 €	16 426,60 €
2021-066 de 2021 modifiée par N° 2022-002	2021	2020	21	886,91 €	18 625,11 €
délib à prendre le 9 mars 2023	2022	2021	15	384,00 €	5 760,00 €
délib à prendre le 9 mars 2023	2022	2021	5	1 307,00 €	6 535,00 €
délib à prendre le 9 mars 2023	2023	2022	14	401,00 €	5 614,00 €
délib à prendre le 9 mars 2023	2023	2022	5	1 402,00 €	7 010,00 €
élémentaires					
maternelles					
soit à verser au total ref 2021 =					12 295,00 €
soit à verser au total ref 2022 =					12 624,00 €

Décision : approuvé à l'unanimité

Demande de participation des communes extérieures

Concernant les communes voisines dont les enfants sont inscrits à l'école Léo Ferré, il leur sera demandé une participation à hauteur de ce coût moyen départemental. Il est demandé au Conseil de valider le fait de prendre en compte le coût moyen départemental pour calculer cette participation.

Décision : approuvé à l'unanimité

Centre de santé communautaire : choix des entreprises attributaires des marchés

Le maire informe l'assemblée sur les marchés passés pour le Centre de santé

Marchés déjà attribué :

- Etude amiante avant travaux : APAVE pour 420 € ;
- Désamiantage : TNS DEPOLLUTION, pour un montant HT de 76 612.08 €.
-

Marchés en cours d'attribution :

25 offres ont été reçues pour les 13 lots. Elles seront présentées par l'architecte Anthracite lors de la prochaine commission des marchés fixée le 27 mars.

Centre de santé communautaire : demandes de subvention au CD35

Afin de financer les travaux de réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en Centre de santé et logement, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la Dynamisation des centres bourgs et du Fonds de solidarité territoriale.

A ce jour le montant des travaux est estimé à 727 483.53 euros HT, comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
maîtrise d'œuvre	ANTHRACITE	36 900,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
CT	en cours de consultation	6 325,73 €	0,00 €	
SPS	en cours de consultation	7 000,00 €	0,00 €	
étude amiante AVT TVAUX	APAVE	420,00 €		
études Plomb-Xylophages	en cours de consultation			
Sous-total MOE/Études		50 645,73 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
désamiantage	TNS DEPOLLUTION	76 612,08 €		
travaux (13 lots)		546 225,72 €		
Aleas/revision 5%		54 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		676 837,80 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		727 483,53 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR			120 000,00 €	16,50%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional			120 000,00 €	16,50%
Conseil départemental			298 483,53 €	41,03%
EPCI			42 000,00 €	5,77%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	580 483,53 €	79,79%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		147 000,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		147 000,00 €	20,21%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			727 483,53 €	

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à déposer une demande de

subvention au titre de la Dynamisation des centres bourgs et du Fonds de solidarité territoriale auprès du Conseil départemental d'Ille et Vilaine.

Décision : approuvé à la majorité (3 abstentions : Mr Gérard, Mr Couanault, Mme Gauvin)

Commission d'appel d'offres et commission des marchés

Il y a lieu de renouveler les membres démissionnaires de la CAO qui actuellement sont :

- Titulaires : Jean Marie MELLERAYE, Andrée LE ROUX
Démissionnaire : Bertrand CHAUVET
- Suppléants : Patrick ROUTURIER, Gilles COUANAULT
Démissionnaire : Sonia BASSIN.

Le Maire propose de désigner Bertrand ROUINSARD comme titulaire et Julien COLIN comme suppléant.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de réunir la CAO pour les marchés en dessous d'un certain seuil, soit pour les MAPA (marché à procédure adaptée). Il est proposé de réunir la Commission des marchés pour ce type de marché, et de définir la composition de cette commission. Le maire propose de désigner les mêmes personnes que celle qui composent la CAO.

Décision : approuvé à l'unanimité

Regroupement pédagogique intercommunal Ste Anne Langon- Transport des élèves

Achat d'un minibus

Afin de palier l'impossibilité de traverser la Vilaine via le pont Napoléon par les véhicules de plus de 3.5 tonnes, la région Bretagne a décidé de soutenir les communes de Langon et Sainte Anne sur Vilaine en participant au financement de l'achat de 2 minibus 9 places, un par commune.

La Commune a fait établir des devis ; voici les résultats de cette consultation :

- Citroën : 50 933.76 euros TTC ;
- Peugeot : 50 756.16 euros TTC.

Il s'agit d'un véhicule électrique qui permettra de bénéficier du bonus écologique, qui pourrait être livré fin juin début juillet. Il pourrait être utile à d'autres usages, notamment du transport solidaire

La Région financera 50 % à l'achat et 50 % sur 7 ans.

Convention de transport des enfants scolarisés à l'école St Gabriel dans le cadre du RPI. Actuellement 19 enfants sont concernés.

La région propose de passer un avenant à la convention existante depuis 2018. (Le document est en cours de rédaction à la Région).

Décision : approuvé à l'unanimité

Chantiers d'insertion : convention de partenariat avec ILOZ

Le maire rappelle qu'en 2022 la Commune a participé au financement des chantiers d'insertion portés par l'association ILOZ qui intervient sur le Pays de Pipriac.

Des travaux d'entretien des espaces verts ont été réalisés à hauteur de 6450 € nets de TVA. Cela concerne notamment l'entretien des circuits VTT. Ces chantiers qui donnent entière satisfaction permettent à des personnes, en insertion professionnelle, de retrouver une

activité.

Il est demandé au Conseil de renouveler cette convention pour 2023 et les années suivantes.

Décision : approuvé à l'unanimité

Agence d'attractivité - Convention de financement d'accès aux services

Mr le maire expose que l'Agence d'Attractivité et de Développement assure les missions suivantes sur le territoire de Redon Agglomération :

- Mise en place d'un observatoire du territoire de Redon Agglomération ;
- Coordination et animation d'une stratégie territoriale de l'emploi ;
- Développement et promotion de l'attractivité territoriale ;
- Ingénierie de projets mutualisés.

Il expose à l'Assemblée qu'il serait pertinent de passer une convention avec l'agence d'Attractivité et de Développement afin de pouvoir bénéficier de services utiles pour la Commune, et précise que le montant annuel de la participation communale serait de 887.80 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

Agence d'attractivité - Convention mandat pour le groupement de commande PCRS 35

La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer la convention de mandat avec REDON Agglomération pour procéder à l'acquisition d'un PCRS vecteur dans la cadre d'un groupement de commande du SDE 35 ouvert aux EPCI.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de mandat ;

Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis.

Réglementairement, le PCRS est réglementairement le plan sur lequel devront être, à compter de 2026, apposées les déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT). Dans le cadre d'un décret de 2012 régissant les DICT, les exploitants de réseaux ont l'obligation de géoréférencer avec précision leurs ouvrages. Le PCRS est le corolaire de ce géoréférencement des réseaux, apportant un plan de grande précision sur lequel sera superposé ces réseaux.

Il existe deux types de méthode d'acquisition pour la constitution du PCRS :

- L'acquisition « image » issue de clichés aériens et d'orthophotographies,
- L'acquisition « vecteur » issue d'un scanner laser (LIDAR) et de nuages de points retraités par des entreprises spécialisées.

Les 2 types de PCRS peuvent se combiner sur un même territoire avec l'utilisation d'un PCRS vecteur en zone urbaine dense et un PCRS image en dehors.

A ce jour le PCRS image d'Ille et Vilaine est totalement achevé et opérationnel sur le territoire. Il vient d'être contrôlé et répond pleinement au standard national PCRS V2.0 du CNIG (Conseil National de l'Information Géolocalisée).

Le SDE 35 lance un groupement de commande ouvert aux EPCI pour procéder à l'acquisition d'un PCRS vecteur dans les zones urbaines denses. Afin de procéder à cette acquisition, les communes sont invitées à donner mandat à REDON Agglomération. Au vu des subventions obtenues (REACT-EU), le reste à charge sera de 278,90 € HT par kilomètre de voirie sous réserve

d'une réalisation effective avant le 30 juin 2023 (113,80 € HT par kilomètre pour le socle PCRS de base auxquels s'ajoutent 165,10 € HT par kilomètres pour les options).

Les communes de Bains-sur-Oust, **Langon**, Renac et Sixt-sur-Aff souhaitent procéder à l'acquisition d'un PCRS vecteur dans le cadre de groupement de commande porté par le SDE 35.

Il restera à la charge de la Commune 2615.60 euros HT, après déduction de la subvention de 50%.

Décision : approuvé à l'unanimité

Balayage des rues : passation d'un nouveau contrat

Le contrat de service de prestations se balayage des rues du centre bourg passé avec la Sté THEAUD est arrivé à échéance.

La prestation consiste au balayage, nettoyage des caniveaux et places publiques du bourg.

Deux sociétés ont été consultées pour cette même prestation : THEAUD et CM BALAYAGE 35.

Seule la Sté THEAUD a répondu. Le forfait d'intervention d'1 h 30 de balayage est fixé à 295 € le passage. Il est prévu 9 passages par an, soit un coût total annuel de 2920.50 € TTC.

Le contrat prendrait effet au 01/04/2023 et serait conclu pour 1 an renouvelable 2 fois.

Il est décidé de revoir ce sujet en commission BUVE, et de reporter la décision.

Urbanisme : droit de préférence sur la parcelle ZC N° 53.

La Commune est sollicitée par l'office notarial NOTA BENE au sujet de l'exercice de son droit de préférence concernant la parcelle située à Balac, cadastrée ZC n° 53 située le Pont de Fondoui, d'une surface de 01 ha 11 a 30 ca. Il s'agit d'un terrain boisé situé en « Espace boisé remarquable » au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. Son prix de vente est fixé à 12 000 €.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'exercice de son droit de préférence.

Le maire propose de ne pas acheter ce bien.

Décision : approuvé à l'unanimité

Cession du local communal associatif (Grande Rue)

Lors du dernier Conseil, il a été fait état de la demande des propriétaires du terrain qui jouxte la parcelle référencée AB n° 383, et qui sert de local de stockage à l'association Jivati2, ont demandé à la Commune si elle était vendeuse de ce bien.

Le Conseil a décidé de vendre ce bien.

Une offre a été faite pour un montant de 15 000 €.

Il est demandé au conseil un avis sur cette vente.

Le Conseil donne son accord pour vendre ce bien au prix de 15 000€.

Décision : approuvé à l'unanimité

Questions et informations diverses

Frelons asiatiques

Il est décidé d'ajouter au contrat passé avec le FGDON 35 le traitement des nids de frelons asiatiques, non prévu au contrat à ce jour.

Immeuble Terrena rue de la Gare : des propositions d'achat ont été faites à 40000 € puis

49 000€ ; le vendeur en souhaite 75000€. Le Conseil décide de proposer une offre à 55 000€ et donne mandat au maire pour négocier à ce prix.

Pont de port de Roche : Le département informe que des travaux auront lieu sur les fondations du pont et la tête de pile en 2023.

Journée des classes du 16/09/2023 : il est décidé de prêter la salle des fêtes à titre gratuit pour cet évènement.

Sécurisation des falaises du domaine public fluvial. La Région informe de travaux (environ 1.5M€) prévus en 2024 à Corbinières.

Changement d'un ouvrage hydraulique chez Mr Duhamel à Ravel.

Desserte ferroviaire de Langon – retour sur la réunion du Samedi 4 mars en présence de Mr Pichot, délégué aux mobilités à Redon Agglomération, et Mme Barathon, maire de Guéméné. En attente de la fixation d'un autre réunion entre Redon aggro et les 3 communes concernées.

Pharmacie de Langon : fermeture annoncée au 01/02/2024. Rachat de la licence par la pharmacie de Beslé.

Un portage de médicament est à l'étude.

Prochain Conseil le 13/04/2023

Fin de la séance : 21 H 10

Le Maire,

Jean Yves COLLEAUX

La secrétaire de séance,

Philippe GERARD

